



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 16932

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le statut des directeurs d'école. Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font des interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des parents d'élèves. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Ces derniers souhaitent une revalorisation de leur statut, une formation qualifiante mais aussi des décharges d'enseignement. Soucieux de voir les directeurs d'école contribuer efficacement à la bonne organisation et au bon fonctionnement de l'école, il lui demande s'il entend réellement prendre les mesures susceptibles de permettre une revalorisation de leurs fonctions.

Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. Les négociations ont débuté avec les organisations syndicales. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs, afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16932

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3108

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3715